

**FOND POUR LA RECONSTRUCTION D’HAITI]**

**rapport descriptif annuel sur**

**l’etat d’avancement du programme[[1]](#footnote-2)**

# 10 JUIN 2011 – 31 DECEMBRE 2011

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Titre du Programme &Référence du projet |  | Pays, Localité, Secteur/Thème(s) du Programme[[2]](#footnote-3) |
| * Titre du Programme: Plan de Prévention Séisme Grand Nord d’Haïti * Réf. du Programme: UNDG/HRF-6 / PCN000408 * Numéro de référence du Projet/MPTF Office:[[3]](#footnote-4) 79112 | *Pays/Localité: Haiti - Grand Nord*  *Département Nord - Département Nord Est et Département Nord Ouest* |
| *Secteur/Thème(s) : Réduction des Risques et des Désastres* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Organisation participante |  | Partenaires de mise en œuvre |
| * *PNUD* | * Partenaires nationaux : Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT); Laboratoire Nationale du Bâtiment et des Travaux Publiques (LNBTP) ; Bureau des Mines et de l’Énergie (BME) -Haïti) * Délégations et Grandes Villes du Nord * Internationaux: Bureau de Recherches Géologiques et Minières(BRGM)  France. * CNIGS: Centre National d’Information GéoSpatiale |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Budget du Programme (US$) |  | Durée du Programme (mois) |
| **Contribution du Fonds:**   * *9,960.000.00*   Contribution de(s) agence(s):   * *le cas échéant, par agence*   Contribution du Gouvernement:   * *(le cas échéant)*   **Autres Contributions [donateur(s)]:**   * *(le cas échéant)*   TOTAL:9,960.000.00 |  | Durée totale (mois): 36 mois  Date de démarrage[[4]](#footnote-5) : 10 Juin 2011  Date de clôture: Juillet 2014  *(ou date révisée, le cas échéant):*  Date de clôture opérationnelle[[5]](#footnote-6): 1 Juillet 2014.  Date prévisionnelle de clôture financière: |
|  |
|  |
|  |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Evaluation du Programme |  | Soumis par: |
| Evaluation – *(à joindre le cas échéant)*  Oui Non Date : dd.mm.yyyy)  Evaluation à mi-parcours *– (à joindre le cas échéant)*  Oui Non Date: \_ dd.mm.yyyy): | * Nom: Jessica Faieta * Titre: Directrice Principale * Organisation chef de file (“Lead Agency”): PNUD * Addresse e-mail: jessica.faieta@undp.org |

# OBJECTIFS

**L’objectif général** de ce projet est de réduire la vulnérabilité des départements du Nord-Est, Nord, et Nord-Ouest face à la menace sismique en renforçant la résilience des infrastructures et des populations dans le but de minimiser les pertes économiques et en vies humaines lors d’événements futurs.

**Les objectifs spécifiques** de ce programme sont de :

* Quantifier la menace sismique par le microzonage des 4 grandes villes du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest (Port-de-Paix, Cap Haïtien, Fort Liberté/Ouanaminthe) et les villes secondaires principales;
* Evaluer la vulnérabilité du bâti et des infrastructures et les classifier en fonction de l’enjeu associé (économique, humain, stratégique);
* Identifier les infrastructures critiques à fort enjeu (hôpitaux, bâtiments publics, écoles, ponts, centrales d’énergie, etc.);
* Proposer des solutions budgétisées pour le renforcement structural des infrastructures prioritaires à fort enjeu;
* Renforcer un sous-ensemble prioritaire des infrastructures critiques à fort enjeu;
* Former les professionnels de la construction aux pratiques parasismiques, des maçons aux ingénieurs, du secteur public (ingénieurs municipaux et départementaux) et privé;
* Inclure le risque sismique dans le plan de contingence aux désastres des 3 départements du nord et former les membres des comités départementaux et communaux;
* Informer les citoyens, les constructeurs et les pouvoirs publics sur le risque sismique et les solutions pour s’y préparer et adapter; et
* Renforcer les capacités des communes et des départements pour la gestion du risque sismique.

# RESSOURCES *(US$)*

*Ressources financières $ 9,960,000.00*

.

* Il n’ya pas eu de révisions budgétaires depuis le début du projet.

*Ressources humaines:*

* Personnel International: La priorité en 2011 était de lancer et achever le recrutement du chef de projet (poste international). Ceci était achevé avant la fin de l’année. La décision a été prise d’attendre l’arrivée du chef de projet pour débuter le processus de recrutement du personnel national afin d’assurer que le chef de projet puisse être impliqué dans le processus.
* Le projet dépend aussi de l’expertise d’un expert sismologue dont dispose le PNUD pour mettre sur pied le programme opérationnel et développer les appels d’offre pour les experts internationaux dans le domaine de prévention des risques sismiques. Le projet est aussi appuyé d’une manière importante par le Chef d’Unité de Risque et Désastres du PNUD Haïti.
* Pour aider le processus de démarrage le projet a également recruté un consultant expert en projet de développement local.

# ARRANGEMENTS DE GESTION ET SUIVI DU PROGRAMME

Le PNUD Haïti travaille en partenariat avec des organismes gouvernementaux (nationaux et décentralisés), des organisations de la société civile, le secteur privé, la communauté internationale qui apportent leur expertise spécifique à la mise en œuvre du projet.

Le Directeur Adjoint des programmes du PNUD et le Chef de l’unité de Gestion des Risques et Désastres (GRD) sont responsables de la bonne exécution du projet, de sa conformité à la stratégie nationale de réduction des désastres et aux processus standards de travail du PNUD en Haïti.

Afin d’assurer la coordination technique du projet Grand Nord, le Coordonnateur et Chef du Projet est recruté. Le Coordonnateur est responsable de l’unité de gestion et de coordination du projet et est chargé de la gestion au jour le jour du projet. Sa responsabilité principale est d'assurer que le projet produise les résultats décrits dans le document de projet, selon les normes de qualité requises et en respectant les contraintes de temps et de coût. Le Coordonnateur veille à l’intégration du projet au sein des stratégies nationales. Il devra assurer les connections et interactions avec d’autres projets connexes et chercher à développer des partenariats.

Afin d'assurer la mise en œuvre effective du projet et le suivi en continu de l’avancement des activités, le Coordonnateur est épaulé par trois assistants techniques nationaux. Ceux-ci accompagneront le travail des prestataires de services et en assureront d’une part l’alignement avec les objectifs décrits dans le document de projet et d’autre part avec les priorités nationales.

En outre, un assistant administratif national est recruté et a pour responsabilité le suivi financier et logistique du projet.

Le Coordonnateur et Chef du Projet, l’assistant technique pour le département du Nord et l’Assistant administratif sont basés au Cap Haïtien, dans des locaux du PNUD. L’assistant technique couvrant le département du Nord-Ouest est basé à Port de Paix ; l’assistant technique du Département du Nord-est est base à Fort Liberté, tous deux bénéficieront de visites régulières du Coordonnateur ainsi que de l’appui administratif et logistique fourni par l’assistant administratif du projet.

Les trois assistants techniques de projet, l’assistant administratif et les prestataires de service rapportent directement au Coordonnateur.

Le Coordonnateur rapporte pour sa part au Chef de l’unité Gestion des Risques et Désastres du PNUD qui assurera la qualité de mise en œuvre du projet.

La gestion financière (transactions, achats et approvisionnement effectués sur la base du plan de travail du programme) sera réalisée par l’unité de coordination et de gestion décrite ci-dessus, en relation étroite avec le bureau du PNUD à Port-au-Prince.

Enfin, un expert sismique, membre du bureau du PNUD à Port-au-Prince, et attaché à l’unité de GRD appuiera régulièrement l’unité de gestion et de coordination du programme ainsi que les trois Comités de Conseil dont les termes de références sont décrits ci-dessous.

**Comité de Pilotage du projet**

Un Comité de pilotage du projet sera mis en place dans les prochains mois. Le Comité de Pilotage est un organe chargé de l’orientation stratégique et assurant la légitimité institutionnelle du projet. Bien que le projet soit mis en œuvre selon la modalité d’exécution par le PNUD, l’orientation stratégique sera fondée sur la base des recommandations et de l’approbation des rapports fournis par le Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage est présidé par le ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales. Il établit ses recommandations sur la base du consensus. La prise de décision finale sur les activités et la responsabilité du projet incombent toutefois au PNUD et doivent se conformer à ses règlements, règles, politiques et procédures.

Parmi ses attributions, le Comité de Pilotage devra entre autres choses :

* Veiller à l’intégration du projet dans les stratégies nationales ;
* Etre consulté pour toute modification du cadre logique du projet ;
* Etre consulté pour toute modification significative des répartitions budgétaires ;
* Etre tenu informé en continu de l’avancement du projet et des livrables atteints ;
* Conseiller le PNUD et le directeur de projet sur les améliorations qu’il serait possible d’apporter au contenu et/ou à l’exécution du projet.

Le Comité de Pilotage du projet sera constitué des personnes suivantes :

* Représentants du gouvernement d’Haïti :
  + Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales (président) ;
  + Ministère du Plan ;
  + Ministère des Travaux Publics
* Représentants de l’organisme d’exécution :
  + Directeur Adjoint Chargé des programmes du PNUD ;
  + Directeur de l’Unité de Réduction des Désastres du PNUD ;
  + Chef de Projet ;
  + Conseiller sismique de l’unité de Gestion des Risques et Désastres.
* Principal fournisseur de services, qui donnera des orientations quant à la faisabilité technique des éléments du projet.
* Représentant du BRGM.
* Représentants des bénéficiaires principaux :
  + Délégués départementaux du Nord-Ouest, Nord et Nord-Est ;
  + Maires des villes de Port-de-Paix, Cap Haïtien, Ouanaminthe et Fort Liberté.
* Représentant de la société civile
* Représentant du secteur privé
* Représentant du milieu universitaire

**Assurance du projet**

La fonction d’Assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du Comité de pilotage du projet, mais peut être déléguée.

La fonction d’Assurance du projet soutient le Comité de pilotage du projet en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi.

**Support du projet**

Le rôle de support au projet fournit au Chef de projet un appui en administration et gestion, tel que requis par les besoins du projet ou du Chef de projet.

## Modalités de suivi

En accord avec les règles et procédures du Guide de l’utilisateur du PNUD, le projet est suivi selon les modalités suivantes:

* 1. Rapports obligatoires soumis par le Chef de projet :
     1. Un rapport trimestriel élaboré sur la base d’une revue trimestrielle permettra d’enregistrer les progrès du projet en vue de la réalisation des résultats attendus. Cette revue s’effectuera selon les critères et les méthodes de qualité prévus dans le format de Gestion de la Qualité ci-dessous.
     2. Un rapport de revue annuelle sera élaboré par le Chef de projet et partagé avec le Comité de pilotage de projet et le Comité de Résultats. Le rapport annuel sera préparé sur la base des différents rapports trimestriels combinés et analysera la contribution annuelle du projet aux résultats attendus.

# RESULTATS

Immédiatement avant que le projet n’ait été débuté, un événement d’information a été réalisé au Cap Haïtien, conjointement avec le chef du PNUD Haïti et le Ministre de l’Intérieur. Cet événement avait pour but d’informer la population sur le projet et ses objectifs, ainsi que de recueillir des informations de la part des maires des principales villes concernées. Cet événement impliquait les trois Délégués des départements du grand nord, les maires et fonctionnaires du gouvernement local, ainsi que les media départementaux. Le résultat a été une première sensibilisation des autorités et de la population locale sur l’importance d’une meilleure gestion du risque sismique. L’événement a aussi permis aux maires des villes concernées et aux représentants des fonctions gouvernementales décentralisées d’exprimer leurs priorités en matière de réduction des risques naturels. Il a aussi été l’occasion de mieux comprendre les capacités locales sur ce thème.

Sur la période considérée, après le démarrage du projet, les résultats suivants ont été atteints :

* Chef de projet identifié et recruté.
* Procédure de recrutement de staffs nationaux en cours (trois conseillers techniques, trois chauffeurs et une assistante administrative et financière).
* Achat de 3 véhicules pour les 3 régions du projet.
* Commande de matériels/équipements de bureau.
* Procédures d'identification de la firme prestataire de services en cours : appel d'offre rédigé, émis, réponses évaluées. Offre de contrat prévue pour le début du mois de janvier 2012.
* Addition au contrat de partenariat pour le microzonage sismique rédigé pour inclure les villes du « Plan Séisme Nord » (automne 2011) et signé par le ministre des travaux publics (janvier 2012). Ce contrat implique le MTPTC et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières français (BRGM) pour l’expertise technique. Le travail correspondant débute par la région métropolitaine de Port-au-Prince et inclut, dans le cadre du plan nord, les villes du Cap Haïtien, Port-de-Pax et Fort Liberté, Ouananamithe à partir d’avril 2012.
* Deux journées d'information sur les risques sismiques organisées dans le nord avec l'appui de la Direction de Protection Civile. Ces journées impliquaient en particulier les membres de la presse régionale afin de leur apporter les éléments techniques de base pour comprendre et informer sur le risque sismique.
* Deux missions exploratoires réalisées dans le Nord, Nord Est et Nord Ouest afin d'entamer le diagnostique et dialogue avec les partenaires locaux (délégations, mairies, société civile, secteur privé). Ces missions ont permis de tisser des liens avec des interlocuteurs locaux dont l’implication dans le projet sera déterminante. Par exemple, nous avons pu identifier un acteur du domaine académique et un autre acteur du secteur privé qui sont prêts à s’engager avec le projet. Leur visibilité au niveau local sera importante pour le projet. Nous avons aussi pu établir des contacts avec le milieu religieux, très important localement et en Haïti en général, qui s’est d’ailleurs déjà organisé autour du « Comité Diocésain pour la Protection de la Vie ». Ces missions nous permettent maintenant de définir avec plus de précision les « comités départementaux » que devra mettre en place le projet.

1. **FUTUR PLAN DE TRAVAIL 2012 (voir plan de travail en annexe)**

Total budget 2012: $ USD 2,909,330

**Recrutement du personnel national :**

* 3 conseillers techniques pour les départements du Nord, Nord Est et Nord ouest.
* 1 Assistant administratif pour le projet basé au Cap Haïtien.

**Recrutement du personnel international :**

* Des firmes spécialisées pour mener les activités techniques de microzonage, l’évaluation des bâtiments et infrastructures et la formation du personnel local doivent être recrutées ;
* Location des espaces pour abriter le projet dans les villes cibles de Cap-Haitien, Port de Paix, Fort Liberté : les bureaux ont été identifies et les contrats de location vont être finalisés en 2012.

**TOTAL Budget : 1,315,030**

**Activités de Terrain :**

**Produit 1 :** Une concertation et un diagnostique sont engagés avec l’ensemble des acteurs locaux.

* + L'équipe de projet est recrutée, formée et opérationnelle ;
  + Le Comité de Pilotage (CP) du projet est créé et est opérationnel ;
  + Un diagnostique de la compréhension de la menace sismique dans les communautés locales est réalisé
  + Un diagnostique de l'environnement socio-économique est réalisé ;
  + Un diagnostique des pratiques de construction en cours, des matériaux utilisés et des règlements appliqués est réalisé ;
  + Un diagnostique de la possession du bâti est réalisé et les mécanismes de financement de l'accès au logement sont identifiés.

**Produit 2 :** Le risque sismique est quantifié par l'évaluation et la classification du bâti et des infrastructures

* + Une méthodologie pour l'évaluation du bâti est développée ;
  + 50% au moins du bâti des 4 grandes villes du grand nord est évalué selon cette méthodologie ;
  + L’ensemble du bâti évalué est classifié selon son niveau d’importance et d’enjeu.

**Produit 3 :** Le risque sismique est réduit par des actions de prévention et de mitigation, dont les « plan séisme », les partenariats avec les Communautés locales concernées par le risque sismique sont développés :

* + Un Comité de Conseil est crée et fonctionne dans chacun des chefs lieux des trois départements ;
  + Les bâtiments qui seront renforcés dans le cadre du projet sont identifiés.

**Produit 4 :** La chaîne de la construction est formée aux pratiques parasismiques :

* + Des recommandations sur les méthodes de construction parasismiques sont établies en accord avec les procédures nationales du MTPTC ;
  + Une formation continue en génie parasismique est mise en place pour les maçons et entrepreneurs de la construction ;
  + Une formation continue en génie parasismique est mise en place pour les ingénieurs et architectes de la construction.

**Produit 5 :** Le grand public, le milieu scolaire et hospitalier sont informés et préparés face à la menace sismique :

* + Une stratégie est développée pour l'information et l'éducation du public sur la menace sismique et les solutions techniques pour s’y adapter ;
  + L’information du public a commencé dans les 4 grandes villes du grand nord ;
  + Les écoles et hôpitaux « pilotes » (deux par grande ville) sont identifiés et des actions de sensibilisation y sont engagées.

**Produit 6 :** les capacités des organismes de réponse aux désastres sont augmentées :

* + Des scénarios sismiques sont définis pour les trois chefs lieus des départements du grand nord ;
  + Une stratégie d’inclusion des séismes dans les plans de contingence est élaborée.

Total : **$ 1,594,300**

* Le plan de travail est conforme au plan initial décrit dans le projet

**VI. EVALUATION EN FONCTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Indicateurs de performance** | **Indicateurs de référence** | **Indicateurs**  **cibles** | | **Objectifs/**  **Indicateurs atteints** | **Raisons**  **d’éventuel(s)**  **écart(s)** | **Source de vérification** | **Commentaires**  **éventuels** |
| **R**é**sultat 1** | | | | | | | | |
| **R**é**sultat .1**  Une concertation et un diagnostique sont engagés avec l’ensemble des acteurs locaux. | Indicateur 1.1. nombre de staffs recrutés |  | L'équipe de projet est recrutée, formée et opérationnelle | | Staffs recrutés et opérationnel |  |  |  |
| Indicateur 1..2  Cartographies et no km2 de micro zonage |  |  | | Accord révisé avec le BRGM. |  | Accord entre le BRGM et l’Etat d’Haïti.  Comptes rendus des comités de pilotage pour le travail de micro-zonage sismique. |  |
|  |  |  | |  |  |  |  |
| **R**é**sultat .2**  Le risque sismique est quantifié par l'évaluation et la classification du bâti et des infrastructures | Indicateur .2.1 La carte de microzonage sismique (format SIG) et un rapport associé sont disponibles pour chacune des agglomérations étudiées |  | Un guide méthodologique sur l'évaluation du bâti dans le Grand Nord d'Haïti est disponible | | Non commencer |  | Rapport /visites |  |
| Indicateur 2.2  Nombre bâtis et Infrastructures évalués |  | 50% au moins du bâti des 4 grandes villes du grand nord est évalué selon cette méthodologie | | Non commencer |  | Rapport experts | Les travaux vont débuter en avril |
|  |  |  | |  |  |  |  |
| **R**é**sultat** | | | | | | | | |
| **R**é**sultat 3**  Le risque sismique est réduit par des actions de prévention et de mitigation | Indicateur .3.1  Plans d’action développés |  | Les équipes du prestataire de service sont déployées sur le terrain et travaillent aux plans d'action départementaux en coordination avec le MTPTC | Non commencer | | Processus de recrutement des firmes spécialisées | Rapports mairies, /et départements/rapports conseillers techniques. |  |
| Indicateur 3..2 |  |  |  | |  |  |  |
| * + 50% bâtiments qui seront renforcés dans le cadre du projet sont identifiés |  |  | Non commencer | |  | Rapports |  |
| **R**é**sultat 4**  La chaîne de la construction est formée aux pratiques parasismiques | Indicateur .4.1  Au moins 30 ingénieurs communaux et départementaux et 30 ingénieurs et architectes du secteur privé sont formés au génie parasismique |  |  | Non commencer | |  | Rapports et s |  |
| Indicateur 4.2  Au moins 100 maçons et/ou entrepreneurs de construction sont formés. |  |  |  | | N/A |  | Retard processus recrutement firmes spécialisées. |
| **Résultat 5**  Le grand public, le milieu scolaire et hospitalier sont informés et préparés face à la menace sismique | Indicateur 5.1 Le grand public, le milieu scolaire et hospitalier sont informés et préparés face à la menace sismique |  | Le grand public, le milieu scolaire et hospitalier sont informés et préparés face à la menace sismique | Travail a commencé - 3 ateliers de sensibilisation organises au Cap, Fort Liberté | |  |  |  |
| Indicateur 5,2  Nombre de maisons construites selon les normes publiques |  |  | * + 50% écoles et hôpitaux « pilotes » (deux par grande ville) sont identifiés et des actions de sensibilisation y sont engagées | | Pour fin de l’année 2012, | Rapports |  |

1. Le terme “programme” est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints*.* [↑](#footnote-ref-2)
2. Indiquer le domaine prioritaire pour le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) ; le Secteur pour le Fondsfiduciaire pour l'Iraqdu GNUD. [↑](#footnote-ref-3)
3. Le numéro de référence du projet est le même que celui sur le message de notification, aussi appelé “Project ID” sur le [MPTF Office GATEWAY](http://mdtf.undp.org/). [↑](#footnote-ref-4)
4. La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu’Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office ([MPTF Office GATEWAY](http://mdtf.undp.org/)). [↑](#footnote-ref-5)
5. Concerne les activités du programme complétées par l’organisation participante responsable. Les agences concernées doivent en informer le MPTF Office. [↑](#footnote-ref-6)